



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
15-216701698-20230511-23\_01290-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2023  
Date de réception préfecture : 15/05/2023

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 11 mai 2023 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus : 23*

*Conseillers en fonction : 21*

*Conseillers présents : 15*

*Conseillers représentés : 5*

*Date de convocation : 05 mai 2023*

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Pierre KOCH  
M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN  
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME  
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA  
M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente excusée sans pouvoir : Mme Carole METZ

### Objet : Désignation d'un nouveau membre à la commission municipale « Animations jeunes »

Par délibération du 04 juin 2020, et conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal a constitué des commissions de travail, d'études et de projets, composées uniquement de conseillers municipaux, qui ne prennent aucune décision, mais qui émettent des avis à caractère purement consultatif.

Parmi les différentes commissions créées, on retrouve celle dénommée « Animation Jeunes », dont la présidente est Mme Véronique IFFER, et ses membres, Mmes Michèle NAVE et Carole METZ. Cette commission assure le relais avec le conseil intercommunal des jeunes de la CCBZ pour l'animation jeunesse. Madame la Présidente Véronique IFFER propose de rajouter un membre à cette commission, en la personne de M. Maxime KERN.

*Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission*

*Considérant la candidature de M. Maxime KERN de rejoindre la commission « Animation Jeunes »*

*Considérant la décision à l'unanimité du Conseil Municipal de ne pas procéder à sa nomination à scrutin secret*

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à 20 voix pour et une abstention (Maxime KERN), **DECIDE DE NOMMER** M. Maxime KERN au sein de la Commission Municipale « Animation Jeunes ».

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 15 mai 2023

Publiée ou notifiée le 15 mai 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER

Le secrétaire,  
Sabrina KIMMICH